

Montréal le 5 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Philippe Larochelle
Larochelle avocats
338, St-Antoine, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 1A3

M^e Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de révision de certaines parties de la décision D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier R-4066-2018**

Maîtres,

Le 22 octobre 2019, la Régie de l'énergie (la Régie) consentait à la demande de suspension du dossier en révision cité en objet jusqu'à ce qu'elle statue et/ou prenne acte de la liste des soumissions retenues à l'issue de l'appel de propositions AP/2019-01 (pièce [A-0004](#)).

La Régie demandait alors à Société Mi'gmaq SEN'TI et au Regroupement constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (SEN'TI-CREE) de lui faire part de ses intentions quant au traitement de sa demande en révision lorsque cette étape sera réalisée.

À ce jour, la Régie n'a reçu aucune communication de la part de SEN'TI-CREE quant à ce dossier.

La Régie demande donc à SEN'TI-CREE de lui faire part de ses intentions quant au traitement de la demande de révision R-4066-2018 **d'ici le 20 août 2021 à 12h00**.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl